

MÉMOIRE

présenté par

**l'Association des services en
horticulture ornementale du Québec (ASHOQ)**



à la

**Commission sur l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)**



L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) est une association affiliée à la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. Une association préoccupée par la conservation du patrimoine végétal.....	3
Fière membre affiliée à la FIHOQ	3
2. Quelques réalisations de l'ASHOQ	4
3. L'horticulture ornementale essentielle aux humains !	6
Bienfaits sur la santé	6
Bienfaits sur l'environnement	7
PORTRAIT ET CONSTAT	9
1. Le secteur des services en constante évolution	9
2. La pelouse au centre d'un débat.....	10
3. Un secteur réglementé	12
3.1 Pesticides	12
3.2 Cyanobactéries (Algues bleues).....	13
ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES	14
1. Reconnaissance	14
1.1 Le secteur de l'horticulture ornementale	14
1.2 La profession de l'entretien des espaces verts	14
1.3 L'Association.....	16
2. Législation et réglementation	16
2.1 Normes et certifications	16
2.2 Code de gestion des pesticides.....	17
2.3 Au niveau municipal	19
3. Innovations technologiques, développement de produits et de procédés.....	20
3.1 Produits phytosanitaires alternatifs	20
3.2 Services de veille technologique	21
3.3 Développement technologique	21
4. Main d'œuvre et formation.....	22
4.1 Saisonnalité des emplois.....	22
4.2 Formation initiale	23
4.3 Formation continue	24
4.4 Relève	24
5. Développement de marché Les Fleurons du Québec	25
CONCLUSION	26

PRÉAMBULE

1. Une association préoccupée par la conservation du patrimoine végétal

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) regroupe les professionnels de l'entretien des pelouses, arbres et arbustes en milieu résidentiel, commercial et industriel au Québec. Sa mission est de faire valoir les intérêts du secteur dans plusieurs dossiers clés, de favoriser la compétence de ses membres et finalement de promouvoir l'importance et les bienfaits des espaces verts pour la santé des citoyens et pour l'environnement.

Les membres de l'ASHOQ sont des entrepreneurs spécialisés dans l'entretien des végétaux; leur travail consiste à entretenir et à protéger ces végétaux en milieu urbain. Ces végétaux contribuent à créer le patrimoine vert de nos villes. Les entreprises d'entretien d'espaces verts pratiquent l'agriculture urbaine. Le secteur des services est celui qui entretient les végétaux d'ornement produits et vendus par les secteurs de la production et de la commercialisation. L'association compte 125 membres, sur un potentiel évalué à environ 300 entreprises.

Les services des entreprises membres de l'ASHOQ comprennent, entre autres, les opérations d'ouverture printanière des terrains comme l'aération, le déchaumage, le terreautage et l'ensemencement de la pelouse. Durant la saison, ils procèdent également à la tonte de la pelouse, à la taille des haies, des arbres, des arbustes et des conifères, à la fertilisation et à la gestion phytosanitaire des végétaux, au ramassage des feuilles mortes et à la préparation hivernale des terrains. L'embellissement de l'environnement extérieur est de plus en plus important pour les citoyens. *L'outdoor living*, qui consiste au prolongement du chez-soi intérieur aux jardins extérieurs, est une des tendances actuelles qui se maintiendra pour les cinq prochaines années¹. De plus en plus, l'extérieur devient une pièce additionnelle de la demeure. Tout comme l'intérieur d'une maison, les propriétaires désirent alors des jardins extérieurs agréables, propres et organisés, à l'image de l'intérieur de leur maison.

Malheureusement, les services en entretien des espaces verts, représentés par l'ASHOQ, ont été l'objet de critiques au cours des dernières années par des groupes de pression et par les médias. Plusieurs groupes ont tenté de renverser l'importance de la notion d'embellissement et de beauté des aménagements paysagers, pour justifier la réduction des pesticides en milieu urbain.

Fière membre affiliée à la FIHOQ

L'ASHOQ, comme onze autres associations, est membre de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ). L'ASHOQ, à

¹ Selon l'étude sur les tendances 2005-2010 réalisée par l'IQDHO pour le compte de la FIHOQ – 2005.

l'instar des onze autres associations, voit son affiliation avec la FIHOQ comme un moyen d'accroître et d'affirmer sa représentativité auprès de plusieurs intervenants.

L'industrie de l'horticulture ornementale compte près de 5000 entreprises réparties dans trois grands secteurs : la production, la commercialisation et les services. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars et emploient plus de 40 000 personnes. La FIHOQ est le seul organisme reconnu comme porte-parole officiel pour l'ensemble de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec et l'ASHOQ est fière d'y être associée.

Cette affiliation à la FIHOQ est volontaire et motivée par l'efficacité qu'offre cette structure fédérative dynamique. D'ailleurs, l'ASHOQ s'investit dans les activités de la FIHOQ en prenant part, entre autres, aux travaux de différents comités mis sur pied par la Fédération : comité environnement, comité main d'œuvre, comité vie associative, comité du service de veille phytosanitaire, comité de la Maison de l'horticulture ornementale, comité de la Fondation de l'horticulture ornementale, comités de travail sur la gestion de l'eau et sur l'implantation et l'entretien d'un gazon durable.

Puisqu'elle est la porte-parole officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec, la FIHOQ exposera à la Commission, lors des audiences nationales de la fin de l'été, les préoccupations, les défis et les espoirs de l'ensemble des secteurs de la production, de la commercialisation et des services de l'horticulture ornementale.

2. Quelques réalisations de l'ASHOQ

L'ASHOQ et ses membres ont adopté, depuis les années 90, les principes de la gestion environnementale intégrée, dont la lutte intégrée. En effet, depuis plus de 15 ans, l'ASHOQ travaille activement à l'implantation de la lutte anti-parasitaire intégrée en milieu urbain. À ce titre, l'association a été d'avant-garde et innovatrice. D'ailleurs, elle prône toujours la protection de l'environnement plutôt que l'utilisation systématique des pesticides.

L'ASHOQ a collaboré à plusieurs reprises avec l'Université Laval et a réalisé, de 1996 à 1998, un *projet pilote de lutte intégrée dans les pelouses*, en partenariat avec les municipalités.

Ce projet – une première en Amérique du Nord – regroupait une centaine de citoyens, sept municipalités du Québec, des entreprises membres de l'ASHOQ, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et le Centre de recherche en horticulture de l'Université Laval, avec les chercheurs Yves Desjardins, Jacques Brodeur et Yves Carrière.

Le projet visait à déterminer la faisabilité de la lutte intégrée pour la gestion des organismes nuisibles des pelouses au Québec ainsi qu'à réduire l'utilisation des pesticides de synthèse de 50 % après 3 ans.

Durant les trois années du projet, un dépistage hebdomadaire a été réalisé sur l'ensemble des terrains participants, soit plus d'une centaine (terrains résidentiels et municipaux). Après trois ans, l'utilisation des pesticides de synthèse a été réduite de plus de 60 %, des méthodes novatrices de dépistage ont été développées ainsi que des seuils d'interventions, lesquels ont été adaptés aux conditions du Québec.

Ce projet a remporté trois prix :

- Le *Environmental Improvement/Community Services Awards 1998* de la *Professional Lawn Care Association of America*, en collaboration avec l'Université Laval. Ce prix a été décerné pour souligner la qualité des travaux de recherche sur l'implantation de la lutte intégrée en milieu urbain
- Le prix du *Meilleur projet en environnement en Amérique du Nord*, décerné par la *Professional Lawn Care Association of America* (1999);
- Le prix *Fidéides-catégorie environnement 1999* de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, en collaboration avec l'Université Laval. Ce prix a été décerné pour l'originalité et l'impact des travaux sur l'implantation de la lutte intégrée en milieu urbain.

Des associations telles que la *New Brunswick Horticultural Trade Association* (NBHTA) font référence au dit projet dans leur guide sur l'entretien de la pelouse en milieu urbain et ont tenté de reproduire il y a quelques années un réseau de dépistage semblable. L'ASHOQ a également reproduit l'an dernier le modèle du réseau de dépistage dans une municipalité du Québec, projet qui sera réitéré cette année. L'Association étudie présentement la possibilité de remettre sur pied, sur une base régionale, une formule semblable pour différentes municipalités du Québec.

L'ASHOQ a également travaillé à :

- La mise en place de la certification ASHOQ-LUTTE INTÉGRÉE (de 1996 à 1999), grades I-II-III, découlant du projet pilote de l'Université Laval;
- La promotion des bonnes pratiques culturales auprès de la population en contribuant au document *Lutte intégrée dans les espaces verts – Bon sens et bonnes pratiques* (2000), publié par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, aux publications du Québec. Ce document découle directement des résultats du projet pilote;
- L'offre à ses membres de plusieurs cours de formation en lutte anti-parasitaire intégrée par Centre de recherche en horticulture de l'Université Laval;
- L'initiation et la participation à la mise en place du Service de veille phytosanitaire coordonné par l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO);

- L'élaboration d'une norme, avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), en vue d'instaurer un programme de certification des entreprises offrant le service d'entretien d'espaces verts. Malheureusement cette norme et ce programme n'ont pas été instaurés, vu l'incertitude causée par l'instauration du Code de gestion des pesticides;
- La participation aux trois campagnes de sensibilisation à l'environnement de la FIHOQ;
- Etc.

3. L'horticulture ornementale essentielle aux humains !

Si les plantes sont essentielles à la vie, l'horticulture ornementale est saine pour la vie! Sans plantes, il n'y aurait pas de vie sur terre. L'horticulture ornementale est donc l'un des plus beaux secteurs économiques qui existent, mais c'est surtout l'une des industries les plus vertes, puisque c'est cette industrie qui cultive, plante, entretient, aménage et vend les végétaux d'ornement.

Parce qu'elles produisent de l'oxygène, les plantes sont essentielles à la vie. En plus de produire de l'oxygène, les plantes ornementales absorbent parmi les pires polluants atmosphériques. Ainsi, l'industrie de l'horticulture ornementale représente une des solutions réelles au réchauffement de notre planète.

Au Québec, c'est au début des années 70 que l'horticulture ornementale est devenue une véritable industrie. Depuis lors, l'industrie n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, on évalue à deux millions le nombre de consommateurs intéressés par les produits et les services de l'horticulture ornementale au Québec.

Pourquoi tant d'engouement? Parce que les plantes et la pratique de l'horticulture ornementale ont de nombreux bienfaits sur la société, la santé humaine ainsi que sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement².

Bienfaits sur la santé

En effet, les plantes ont plusieurs bienfaits sur la santé humaine. Alors que l'agriculture comestible nourrit l'estomac, l'horticulture ornementale nourrit l'âme.

De façon générale, la présence des plantes :

- rend les gens heureux;
- diminue le niveau de stress et
- tempère les sentiments négatifs comme l'anxiété, la peur, la colère, la déprime et la tristesse.

² Plusieurs études démontrent les bienfaits de l'horticulture ornementale sur la santé humaine (physique et mentale), ainsi que sur l'environnement et la société. Des références pourront être fournies sur demande.

D'autres études démontrent que la présence de plantes dans les bureaux et les écoles :

- diminue considérablement (17 %) l'incidence des maladies et des maux comme le rhume, la grippe, les maux de tête et les allergies et contribue ainsi à la diminution du taux d'absentéisme;
- augmente la productivité et la créativité et
- constitue un outil pédagogique extraordinaire.

À la suite d'une intervention chirurgicale, d'autres études démontrent que la présence de plantes dans la chambre des patients ou la vue d'arbres dans les fenêtres de la chambre :

- diminue la durée de convalescence;
- réduit les problèmes postopératoires;
- réduit la fréquence et la quantité d'analgésiques requis et
- procure des effets positifs sur le moral des patients.

La présence d'arbres et de plantes dans les villes :

- calme et apaise les citoyens;
- diminue le taux de criminalité;
- rend l'environnement plus « humain »;
- diminue l'agressivité architecturale des édifices et
- attire davantage les touristes.

Le jardinage :

- représente un excellent antistress;
- permet de demeurer en contact avec la nature;
- représente une activité physique accessible pour tous les groupes d'âges;
- constitue une activité familiale intéressante et
- permet d'exprimer sa créativité.

Bienfaits sur l'environnement

L'horticulture ornementale a également un impact positif sur l'environnement, selon plusieurs études.

- Les plantes embellissent l'environnement. À ce sujet, on dénote l'importance de la beauté des paysages sur le bien-être des humains.
- Ce sont les plantes qui produisent l'oxygène. Sans plante, il n'y aurait pas de vie sur terre. À titre d'exemple, une pelouse de 2500 pi² (232 m²) produit l'oxygène pour une famille de 4 personnes.
- Les plantes accroissent la qualité de l'air et purifient l'air des poussières et des toxines. Elles absorbent les pires polluants atmosphériques dont le CO₂, le SO₂, l'ozone, le fluorure d'hydrogène, le nitrate de peroxyacétile, etc. Un acre de gazon (4047 m²) absorbe des centaines de livres de SO₂ par année.

- Les plantes réduisent les gaz à effet de serre. L'industrie de l'horticulture ornementale représente donc un moyen pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto! À titre d'exemple : un arbre absorbe plusieurs tonnes de CO₂ au cours de sa vie. Imaginez un aménagement paysager!
- Les plantes augmentent le taux d'humidité : un acre de pelouse donne 10 000 litres d'eau à l'atmosphère par an.
- Les plantes abaissent la température de l'air : l'été, lors de journées ensoleillées, le gazon a une température inférieure à l'asphalte d'environ 27° F de moins et de 14° F de moins que le trottoir.
- Les plantes diminuent l'érosion. En effet, une surface gazonnée (avec une pente de 9 à 14 %) qui reçoit trois pouces (7,62 cm) d'eau ne s'érodera pas.

L'engouement pour l'horticulture ornementale témoigne de son utilité en milieu urbain et de son importance au plan environnemental. En plus de répondre à un besoin d'embellissement et d'esthétisme, si l'agriculture nourrit les humains, on peut dire que l'horticulture ornementale nourrit l'âme et la terre.

Il est donc primordial qu'en milieu urbain, où les végétaux subissent des perturbations d'ordre physiques, chimiques et atmosphériques, on maintienne les végétaux en santé en leur prodiguant les soins appropriés.

PORTRAIT ET CONSTAT

1. Le secteur des services en constante évolution

Le secteur des services d'entretien des espaces verts a connu une croissance fulgurante au cours des dix dernières années, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides en 2006. Ce secteur génère un chiffre d'affaires de plus de 50 millions de dollars annuellement.

On estime à 25 % le nombre de ménages québécois qui ont recours aux services d'entretien d'espaces verts. L'étude réalisée en 2006 par MARCON DDM, pour le compte de la Table filière en horticulture ornementale, démontre que la demande pour ce secteur continuera de s'accroître et plusieurs études sur l'impact de l'évolution démographique tendent à démontrer qu'avec le vieillissement des « babyboomers » et la venue des générations « XY » sur le marché immobilier, les gens seront de plus en plus preneurs de services d'entretien et d'aménagement paysagers.

Ce secteur est comparable aux services de l'hôtellerie et de la restauration qui font partie intégrante de la chaîne des valeurs dans le domaine de l'agroalimentaire. En horticulture ornementale, le secteur des services n'est malheureusement pas encore reconnu par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Pourtant, il fait partie intégrante de l'horticulture ornementale et de l'agriculture urbaine.

Le secteur des services regroupe six associations affiliées à la FIHOQ : Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ), Association des professionnels en irrigation du Québec (AIQ), Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), Association des surintendants de golf du Québec (ASGQ), et Société internationale d'arboriculture, Québec (SIAQ).

Toutefois l'ASHOQ, craint pour la croissance future du secteur, si elle n'arrive pas à servir adéquatement sa clientèle. En effet, les nouvelles réglementations provinciales (Code de gestion des pesticides) et municipales implantées depuis les dernières années rendent plus difficile le travail des professionnels de l'entretien.

Il est encore trop tôt pour démontrer l'impact de l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides et des nombreuses réglementations municipales sur les entreprises d'entretien d'espaces verts. Une étude d'impact a été réalisée auprès du secteur par l'IQDHO pour le compte du MDDEP, avant l'entrée en vigueur du Code, mais aucun suivi n'a été effectué après l'entrée en vigueur du Code, ce qui serait fort souhaitable.

Nous pouvons, pour l'instant, affirmer que le secteur a assisté dernièrement à un niveau d'inquiétude accru des entrepreneurs, concernant la réaction du citoyen face à la diminution du coffre d'outils dont ils disposent maintenant pour le contrôle des

mauvaises herbes et des ravageurs. Plusieurs songent même à quitter le domaine, vendre ou fermer leur entreprise. Cependant, face au manque de produits phytosanitaires alternatifs aux pesticides de synthèse et d'herbicides à faible impact, il est encore tôt pour connaître le niveau de satisfaction des citoyens du Québec face aux services actuellement offerts sur le marché, quoique certaines municipalités sont déjà aux prises avec des graves épidémies de vers blancs détruisant des pelouses entières.

Les membres de l'ASHOQ offrent, depuis plusieurs années, des services « verts » ou écologiques. Toutefois, peu de consommateurs sont réceptifs à ces services, puisqu'ils se disent souvent insatisfaits des résultats. Une enquête maison a démontré que le deux tiers des consommateurs ayant utilisé un service « écologique » pendant une année, retourne au service de gestion intégrée, soit avec pesticides en dernier recours. Les attentes des consommateurs face à la « pelouse parfaite » a légèrement changé au fil des dernières années. Ceux-ci s'ouvrent de plus en plus à la notion de pelouse parsemée de mauvaises herbes, mais ils ont encore des attentes élevées à l'égard d'une belle pelouse.

Par contre, l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) permettant aux municipalités de légiférer en matière de pesticides n'a pas entraîné un niveau de tolérance du citoyen tellement plus bas face aux problèmes phytosanitaires accusés. En effet, plusieurs citoyens et municipalités sont actuellement aux prises avec des infestations de vers blancs qui détruisent complètement leur pelouse. Citons par exemple les villes de Lorraine, Longueuil et Blainville qui font face à ce problème majeur, ayant elles-mêmes opté pour un bannissement sévère de pesticides.

Les membres de l'ASHOQ s'inquiètent donc de leur capacité à maintenir l'intégrité des aménagements paysagers et la satisfaction de leur clientèle. L'ASHOQ craint aussi que cette situation nuise éventuellement aux secteurs de la production et de la commercialisation.

2. La pelouse au centre d'un débat

Sur le plan économique, le secteur de l'entretien dépend principalement de la pelouse, cette pelouse présentement au centre de débats entretenus par certains groupes de pression. En effet, certains groupes reprochent le manque de biodiversité de la pelouse et souhaitent la voir disparaître. Cela témoigne de la méconnaissance de la pelouse et de l'importance qu'elle revêt pour le citoyen³.

La pelouse constitue la base de l'aménagement paysager de centaines de milliers de québécoises et québécois. Selon une étude interne effectuée par la FIHOQ, la valeur des pelouses résidentielles au Québec est évaluée à 2,8 milliards de dollars.

³ Vous trouverez en annexe un document qui décrit la diversité biologique de la pelouse.

La plupart des nouveaux propriétaires de maison choisissent la pelouse comme premier aménagement paysager en attendant de pouvoir y incorporer d'autres végétaux nécessitant un niveau d'investissement plus élevé.

La pelouse est omniprésente dans l'urbanisme, à un point tel que l'on en oublie ses bienfaits sur la santé et le bien-être des citoyens, sur la protection de l'environnement, la réduction du réchauffement planétaire et l'aliénation de la surcharge des équipements sanitaires des municipalités.

La pelouse apporte plusieurs bienfaits indéniables à l'environnement urbain :

- Elle purifie l'air, en filtrant les polluants atmosphériques;
- Elle limite le réchauffement de la planète par la filtration du CO₂, qui produit l'effet de serre;
- Elle diminue la prolifération des plantes allergènes (herbes à poux, etc.), donc des cas d'allergie;
- Elle augmente la sécurité lors de la pratique de jeux et d'activités sportives. Peu de couverts végétaux sont aussi denses et offrent une tolérance aussi élevée au piétinement;
- Elle abaisse la température ambiante;
- Elle filtre et abat la poussière;
- Elle contribue à la conservation de l'eau;
- Elle diminue l'écoulement des eaux de pluie dans le système urbain de captage. Directement ou indirectement, ces eaux finissent dans les systèmes d'épuration des égouts. Lors de fortes pluies, une présence accrue de gazon diminue les contraintes physiques imposées au système sanitaire et les contraintes environnementales imposées au système hydrique;
- Elle a un effet apaisant et calmant dans les villes et chez les citoyens;
- Elle diminue l'érosion des sols dans les égouts;
- Elle agit comme barrière de bruit;
- Elle établit une barrière physique entre la vermine et les résidences;
- Elle a un effet de relaxation et thérapeutique;
- Etc.

La pelouse moderne, par sa simplicité d'établissement, a démocratisé les pelouses pour les rendre accessibles à tous et leur permettre de profiter de ses bienfaits (aire de repos et de relaxation, etc.).

Une pelouse est une surface plantée de gazon et entretenue régulièrement pour limiter la hauteur de l'herbe et la maintenir aussi dense que possible. Sur le marché, c'est la pelouse de graminées, dense et exempte de mauvaises herbes, qui a une valeur commerciale pour les consommateurs.

Une fois implanté chez le consommateur, l'aménagement paysager dont la pelouse fait partie devient un investissement qui demeure cependant vivant et évolutif dans le temps. Certaines conditions provoqueront l'invasion de mauvaises herbes ou l'apparition d'insectes ravageurs, ce qui menacera l'intégrité et la santé des

végétaux. Encore aujourd’hui, la majorité des propriétaires de résidences désirent contrôler les infestations qui peuvent diminuer la valeur tant économique qu’environnementale de leur investissement.

3. Un secteur réglementé

3.1 Pesticides

Depuis plus de 10 ans, l’ASHOQ prône la lutte intégrée pour assurer la prévention et le contrôle des infestations dans les aménagements. Ainsi, de saines pratiques culturelles comme l’aération, le terreautage, le chaulage, la tonte, etc., font partie des services offerts par les entreprises membres de l’Association. Selon l’approche de lutte intégrée, l’utilisation des pesticides n’est possible qu’en cas de dernier recours seulement.

Malgré tout, l’usage de pesticides pour limiter les infestations par les mauvaises herbes, ou encore par les insectes ravageurs, a entraîné tout un débat environnemental au Québec. À la suite du travail acharné des différents groupes de pression, le travail des entreprises de services en horticulture ornementale a été dénigré, dévalorisé et s'est certes beaucoup compliqué. Plusieurs réglementations municipales ont vu le jour au cours des dernières années, limitant l'utilisation d'eau, de pesticides ou d'engrais. Ce débat s'est temporairement ralenti avec la mise en place du Code de gestion des pesticides du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en 2006. Ce Code bannit la presque majorité des pesticides de synthèse utilisés par les professionnels du milieu; des pesticides qui sont toujours homologués par Santé Canada, qui sont vendus et permis d'utilisation partout ailleurs au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde. Rappelons ici que l’ASHOQ est également en faveur d'une diminution de l'usage des pesticides⁴ et n'était pas du tout contre l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides. C'est le manque d'alternatives aux produits bannis qui cause problème.

Les nombreuses représentations faites par la FIHOQ et l’ASHOQ auprès du MDDEP dans le but de démontrer le manque de souplesse de la nouvelle réglementation, en l'absence de produits alternatifs accessibles sur le marché pour remplacer les produits bannis, et ainsi que le sérieux et le désir de l'industrie de l'horticulture ornementale de contrôler elle-même les entrepreneurs n'a pas su convaincre le MDDEP.

Le MDDEP délivre plus de 600 permis d'application de pesticides annuellement. L’ASHOQ compte 125 membres. Ses membres sont des professionnels dans les services d'entretien d'espaces verts et reçoivent des formations annuellement concernant une utilisation judicieuse des pesticides et des nouvelles alternatives, s'il y a lieu. L’ASHOQ a même offert au MDDEP de participer à la mise sur pied d'une certification avec audit qui aurait été effectué par une firme neutre et externe en vue de quantifier l'usage des pesticides chez les membres et pour continuer à viser

⁴ Référence : Projet pilote en partenariat avec l’Université Laval et les municipalités en 1996.

la réduction de l'usage des pesticides. Les intervenants du MDDEP se sont montrés intéressés et ont reconnu l'ouverture de l'ASHOQ face à ces enjeux, mais en dernier lieu, ce fut une décision politique. Ainsi, le professionnalisme des membres de l'ASHOQ n'a pas été reconnu.

À la suite de l'entrée en vigueur du code, 85 municipalités sur 1 130, soit 10 % des municipalités, ont adopté des réglementations encore plus sévères en matière de pesticides. La reconnaissance d'une certification et d'audits obligatoires des membres de l'ASHOQ aurait pu représenter une solution viable pour ces municipalités, qui se retrouvent aujourd'hui coincées entre des groupes écologistes et des citoyens mécontents de la détérioration de leur patrimoine végétal. Au lieu d'avoir à gérer l'émission de permis de traitement à la pièce, ce qui représente temps et coûts supplémentaires pour les municipalités, les entreprises certifiées auraient pu travailler dans les normes établies et appliquer au besoin (ex. vers blancs) les produits, en évitant ainsi les problèmes actuellement rencontrés dans ces municipalités.

3.2 Cyanobactéries (Algues bleues)

Par ailleurs, avec la problématique des cyanobactéries dans plusieurs lacs du Québec, l'ASHOQ, de même que l'industrie de l'horticulture ornementale, ont adopté en février dernier un code de bonnes pratiques concernant l'entretien des terrains riverains (ex. : fertilisation aux abords des lacs). Le MDDEP s'est dit satisfait du plan d'action de l'ASHOQ et de l'ensemble des associations affiliées à la FIHOQ afin de contrecarrer la prolifération des algues bleues.

Préoccupées par la santé de nos cours d'eau au Québec, la FIHOQ et l'ASHOQ souhaitent collaborer avec les différents intervenants du gouvernement provincial, des municipalités, des MRC ainsi que des comités de bassins versants afin de trouver des solutions concrètes à court, moyen et long termes. L'industrie de l'horticulture ornementale, par son apport de végétaux d'ornement (arbres, arbustes, graminées, vivaces, etc.), ses professionnels de l'aménagement paysager et d'entretien, constitue l'une des solutions au problème des cyanobactéries.

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

1. Reconnaissance

1.1 Le secteur de l'horticulture ornementale

L'horticulture ornementale appartient au monde du « non comestible » et donc, fait partie des productions agricoles non traditionnelles, et ce, même si les humains ont des jardins depuis plus de 5 000 ans !

Même si nous croyions que le gouvernement avait officiellement reconnu l'horticulture ornementale comme un secteur important de l'agriculture en 1988, à la suite de l'élaboration du plan d'intervention intégrée en horticulture ornementale, il arrive encore que les instances gouvernementales ne prennent pas en compte notre industrie. En effet, à plusieurs reprises au cours des années, diverses consultations du milieu agricole ont eu lieu sans que l'industrie de l'horticulture ornementale soit invitée à siéger autour de la table. Pour ne nommer qu'un récent oubli : le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 du gouvernement du Québec*. Ce plan, sous l'égide du ministère de la Santé, vise à faciliter l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif.

De son côté, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a produit son propre plan en regard des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés de poids. Malheureusement, en aucun cas a-t-on pensé aux nombreux bienfaits du jardinage et des plantes ornementales sur la santé humaine, mentale et physique. Nulle part on y mentionne l'horticulture ornementale ! On s'en est tenu à l'aspect comestible, pourtant, l'horticulture ornementale nourrit l'âme et l'esprit des humains. Sans compter que le jardinage est une excellente activité physique.

Recommandation : Nous souhaitons obtenir des instances gouvernementales la reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale et souhaitons obtenir des appuis non équivoques pour rehausser sa crédibilité et favoriser son développement.

Recommandation : Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales (MDDEP, MAPAQ, etc.) qui peuvent avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement, et notamment au MAPAQ, de contacter directement la FIHOQ, de l'informer du dossier en cours et de la consulter au nom des entreprises d'entretien d'espaces verts et de notre industrie.

1.2 La profession de l'entretien des espaces verts

Comme démontré dans la section sur les bienfaits des plantes, celles-ci sont essentielles à la vie. Elles contribuent largement au bien-être des humains et à

l'amélioration de notre environnement. À ce titre, l'industrie de l'horticulture ornementale représente, selon nous, une des solutions concrètes au réchauffement de la planète et un des moyens accessibles pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

Lorsque les végétaux produits (en pépinière, en serre ou en gazonnière) se retrouvent chez les consommateurs, il est nécessaire que ces plantes soient plantées au bon endroit, entretenues et bien nourries.

Les services d'entretien sont essentiels au maintien de l'intégrité et de la valeur des végétaux. L'agriculture urbaine permet d'assurer le maintien du patrimoine vert des villes et, de ce fait, vient soutenir et compléter le travail réalisé par les producteurs. Sans l'existence des services d'entretien, beaucoup moins de végétaux seraient utilisés, produits et vendus.

Sans l'offre des entreprises de services d'entretien, nombre de commerces et de citoyens, dépourvus des ressources humaines nécessaires ou des connaissances requises pour s'assurer de meilleurs résultats, n'auraient pas investi dans un aménagement paysager. Ils auraient été incapables de le maintenir en état ou simplement en santé.

De ce fait, plusieurs cas d'aménagement paysagers remplacés par des aménagements rocheux, du paillis ou tout simplement du béton ont déjà été rapportés. La raison de telles décisions est que la profession de l'entretien des espaces verts est présentement pointée du doigt par les environmentalistes et autres groupes de pression qui ne voient dans l'entretien que l'application de pesticides. Bien que les pesticides soient un outil important pour n'importe quel agriculteur, rural ou urbain, ceux-ci font partie du coffre d'outils des services d'entretien, quoiqu'utilisés en dernier recours. Le travail d'entretien repose avant tout sur les bonnes pratiques culturelles et sur des connaissances techniques propres aux professionnels qui y travaillent.

Le secteur des services d'entretien d'espaces verts fait partie de la chaîne de valeurs de l'horticulture ornementale et permet aux secteurs de la production ornementale (gazonnière, pépinière et serre) de continuer à progresser.

En horticulture ornementale, contrairement à l'agriculture et à l'agroalimentaire, seul le secteur de la production est reconnu par le MAPAQ. Cette situation fait en sorte que les entreprises de services ne peuvent bénéficier d'aucune ressource financière leur permettant de développer leur secteur d'activité.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ reconnaisse les services d'entretien en horticulture ornementale, qui font partie intégrante de la chaîne de valeurs en horticulture ornementale, au même titre qu'il reconnaît les services de restauration et d'hôtellerie en agriculture et agroalimentaire. De même, nous recommandons au MAPAQ de faire pression sur Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de reconnaître ce secteur.

Recommandation : Nous proposons que, par le biais de la FIHOQ, les associations regroupant les entreprises de services en horticulture ornementale, dont l'Association des services en horticulture du Québec, puissent bénéficier de programmes de subvention leur permettant d'effectuer du développement et de la promotion.

1.3 L'Association

Le travail de l'ASHOQ en matière de développement durable et de protection de l'environnement a été considérable au cours des 10 dernières années⁵.

L'ASHOQ a investi des sommes considérables dans son développement, dans l'amélioration de la compétence de ses membres, et ce, toujours dans une perspective de développement durable. Elle a grandement contribué au développement du domaine et à l'amélioration des connaissances en agriculture urbaine environnementale. Elle a travaillé avec de nombreuses instances gouvernementales, sans recevoir d'appui financier du MAPAQ.

De plus, l'absence de réglementation de cette profession non reconnue a entraîné la multiplication d'entreprises d'entretien plus ou moins compétentes. Cela a entraîné une vague de préjugés négatifs sur les professionnels qualifiés et compétents, membres de l'ASHOQ. L'ASHOQ souhaiterait que le domaine soit mieux réglementé.

Il est temps pour le MAPAQ de supporter le secteur des services en entretien, en l'aidant à continuer son travail d'encadrement et de formation.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ reconnaisse l'ASHOQ et la rende admissible à ses programmes d'aide financière.

2. Législation et réglementation

2.1 Normes et certifications

L'ASHOQ déplore le manque de réglementations professionnelles dans le secteur. La présence d'une certification environnementale reliée à l'entretien des végétaux aiderait à rehausser le niveau de crédibilité du secteur.

Afin de démontrer le professionnalisme de ses membres, l'ASHOQ a mis en place, à la fin des années 90, sa propre certification ASHOQ-LUTTE INTÉGRÉE (grades I-II-III) découlant du projet pilote de l'Université Laval. Elle a également travaillé à l'élaboration de normes BNQ en entretien des pelouses avec le Bureau de la normalisation du Québec, normes qui n'ont malheureusement pas vu le jour. Finalement, elle a proposé au MDDEP de mettre sur pied et de financer son propre audit sur l'utilisation des pesticides par les entrepreneurs, toujours dans le but de

⁵ Voir la section «Quelques réalisations de l'ASHOQ».

réglementer son secteur d'activité. Cette dernière proposition n'a toutefois pas été retenue par le MDDEP.

L'ASHOQ croit qu'il est primordial de mieux encadrer tous les entrepreneurs en entretien des espaces verts, en leur imposant une certification correspondant aux nouvelles réalités environnementales. L'ASHOQ souhaiterait également faire la promotion de cette certification auprès du public et des municipalités, afin d'assurer que ceux-ci comprennent mieux et respectent le travail des professionnels de l'entretien.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des services en horticulture ornementale du Québec dans l'élaboration du contenu de formation et la mise en place d'une certification provinciale en entretien environnemental et dans la mise à jour de normes visant l'entretien des espaces verts dans une perspective durable.

Recommandation : Une fois les normes et le nouveau programme de certification environnementale mis en place, nous proposons au MAPAQ de soutenir financièrement l'Association dans la promotion de cette certification et de ces normes auprès de l'ensemble des citoyens et des municipalités du Québec.

2.2 Code de gestion des pesticides

Pour l'ASHOQ, les pesticides, tout comme les médicaments, sont un outil essentiel qui doit être utilisé lorsque nécessaire. Nous souhaitons ardemment la venue de moyens ou d'outils efficaces et économiquement viables à risque réduit sur la santé humaine.

Plusieurs pesticides biologiques ou naturels ont fait l'objet de demandes d'homologation auprès de Santé Canada au cours des dernières années, mais peu d'entre eux ont reçu leur assentiment. Pour l'entreprise désirant enregistrer son produit, le processus est très long et très coûteux. Il est important de savoir que le marché des pesticides en horticulture ornementale, et plus particulièrement au Québec (la seule province à réglementer les pesticides traditionnels de façon aussi restrictive), représente un faible marché pour les fabricants de pesticides et de biopesticides. Ces derniers investissent plutôt dans le développement de nouveaux produits dans des secteurs plus lucratifs pour eux.

De plus, certains pesticides non touchés par le Code ne sont pas homologués pour l'utilisation dans les pelouses, alors qu'ils pourraient représenter des alternatives intéressantes. Encore là, l'argent pour la recherche dans ce secteur fait défaut.

Ainsi, les alternatives à faible impact sont malheureusement peu nombreuses encore et les pesticides demeurent un outil indispensable pour la préservation et la conservation des aménagements paysagers dans notre société.

Compte tenu de l'absence actuelle de produits alternatifs efficaces et sélectifs pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges dans la pelouse, maintenir une

belle pelouse nécessite un investissement de temps de la part du consommateur (ex. : arrachage manuel des mauvaises herbes). Il ne faut pas oublier que la grande majorité des pelouses au Québec sont implantées sur des sols de faible qualité, ce qui ne facilite pas l'entretien durable d'une pelouse.

À moyen terme, la détérioration des pelouses risque de se répercuter sur le secteur de la production de gazon en plaque, sur celui de l'aménagement paysager et, conséquemment, sur le reste de la production horticole ornementale. De plus, nous risquons de nous retrouver avec des cas d'allergies accrus (ex. : herbe à poux). Comme une pelouse saine et belle représente la pierre angulaire de l'agriculture urbaine, l'incapacité de conserver sa valeur risque alors de freiner de façon générale les investissements en horticulture ornementale.

Recommandation : Nous proposons au MAPAQ de défendre et de soutenir par le truchement de ses experts techniques l'agriculture urbaine auprès du MDDEP et des autres ministères provinciaux concernés, puisque les végétaux plantés sont la prolongation de notre industrie et que cette agriculture urbaine n'est représentée actuellement par aucun ministère.

Recommandation : Nous proposons au MAPAQ de défendre l'agriculture urbaine auprès du gouvernement fédéral et de rendre admissible ce secteur, de même que les autres secteurs de services et de la commercialisation de l'horticulture ornementale, dans le futur Cadre stratégique agricole.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ intervienne directement auprès de Santé Canada afin que celui-ci accélère le processus d'homologation des produits de remplacement aux produits interdits d'utilisation sous l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides du Québec, tels que de nouveaux pesticides à faible impact ou encore l'élargissement du cadre d'utilisation d'autres produits existants pour inclure les pelouses.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ intervienne directement auprès du MDDEP afin que ce dernier permette aux professionnels de l'ASHOQ de pouvoir appliquer, selon des normes environnementales et une certification qui seront établies de concert avec le MAPAQ, le MDDEP, l'UMQ, la FMQ, la FIHOQ et le BNQ, certains produits présentement interdits d'utilisation sous l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides du Québec, et pour lesquels il n'existe pas encore de produits de remplacement efficaces à faible impact. Cela, jusqu'à l'arrivée sur le marché, de nouveaux produits de remplacement à faible impact.

Recommandation : Nous proposons que le gouvernement du Québec soutienne financièrement le développement d'un guide de bonnes pratiques d'aménagement et de revégétalisation des berges et qu'il participe, via ses différents experts (MDDEP et MAPAQ) au comité qui serait composé de représentants de l'industrie de l'horticulture ornementale (membres des associations affiliées à la FIHOQ), de groupes environnementaux et gouvernementaux.

2.3 Au niveau municipal

La Loi sur les cités et villes ne mentionne pas d'autorité particulière en matière de pesticides. Par contre, elle permet raisonnablement d'englober un contrôle sur l'utilisation des pesticides. Toutes les villes peuvent ainsi légiférer en matière de pesticides, sans nécessairement posséder les outils et les informations nécessaires leur permettant de comprendre les besoins des végétaux.

Actuellement, la très grande majorité des villes du Québec sont satisfaites du Code de gestion des pesticides comme cadre réglementaire. Malgré cela, 85 municipalités sur 1 130 municipalités locales du Québec en 2006, soit moins de 10 %, ont senti le besoin de réglementer l'utilisation des pesticides. Pour certaines d'entre elles, la réglementation se limite aux heures et aux journées d'application, accompagnée de quelques mesures reliées à l'utilisation des pesticides. Pour d'autres, l'utilisation des pesticides est restreinte au maximum. L'utilisation des pesticides est alors permise qu'aux seules fins d'infestations reconnues par le spécialiste de la ville (qui souvent n'est même pas un spécialiste, mais plutôt un étudiant d'été), chargé de la mise en application du règlement sur les pesticides. Mais le seuil d'intervention varie d'une ville à l'autre. L'infestation peut être quantifiée (50 % de dégâts) ou non par la réglementation. Certaines villes vont même jusqu'à interdire l'utilisation des produits homologués dans des infestations ciblées. La protection du patrimoine vert urbain peut être alors difficile.

Depuis la mise en vigueur des premiers règlements municipaux permettant l'utilisation restreinte d'un pesticide, certaines faiblesses ont été identifiées : l'application des règlements est inconstante, le délai d'obtention des permis d'application de pesticides, parfois trop long, l'identification de l'infestation est effectuée sur des bases variables et non scientifiques et quelques fois, des alternatives naturelles non appropriées peuvent être imposées à l'entrepreneur par la municipalité.

La FIHOQ a amorcé des démarches auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de participer directement et activement aux discussions portant sur l'environnement. Toutefois, beaucoup de travail reste encore à faire afin de sensibiliser l'ensemble des municipalités du Québec sur l'importance de conserver notre patrimoine végétal en santé.

Les membres de l'ASHOQ, par le biais de la FIHOQ, sont disposés à travailler en collaboration avec le MAPAQ, le MDDEP et les associations représentant les municipalités afin d'élaborer collectivement une politique environnementale ou des guides de bonnes pratiques dans une perspective de développement durable et reliés à l'entretien de la pelouse et des plantes ligneuses et herbacées dans les aménagements paysagers. Ces politiques ou guides pourraient ainsi servir de modèles à l'ensemble des municipalités du Québec. De plus, cela permettrait le rapprochement des secteurs de services avec les municipalités.

Le même phénomène de réglementations municipales se répète lorsqu'il est question de l'eau et de la fertilisation aux abords des cours d'eau. Les municipalités se questionnent sur les orientations à prendre en matière de gestion de l'eau et de l'entretien des terrains riverains. La FIHOQ et ses associations affiliées représentent une expertise intéressante pour soutenir les municipalités dans leurs réflexions. L'industrie est intéressée à siéger aux tables de réflexion des groupes municipaux (UMQ, FQM, MRC, groupes de bassins versants, groupes de protection des lacs, etc.) afin de faire valoir son point de vue et contribuer à trouver des solutions durables et viables pour tous.

Recommandation : Nous demandons au MAPAQ de faire la liaison avec le monde municipal afin de les inciter à inviter la FIHOQ et ses associations à siéger aux tables de réflexions des groupes municipaux (UMQ, FQM, MRC, groupes de bassins versants, groupes de protection des lacs, etc.) en vue de faire valoir son point de vue et contribuer à trouver des solutions durables et viables pour tous.

Recommandation : Nous demandons au MAPAQ de soutenir techniquement et financièrement la FIHOQ et ses associations dans l'élaboration de guides de bonnes pratiques reliées à l'entretien des végétaux dans l'aménagement paysager dans une perspective de développement durable. Ces guides pourraient ainsi servir de modèle à l'ensemble des municipalités du Québec. De plus, cela permettrait le rapprochement des secteurs de services avec les municipalités.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne la FIHOQ et l'ASHOQ dans leurs démarches auprès des municipalités afin que celles-ci permettent aux professionnels de l'ASHOQ de pouvoir appliquer selon des normes et une certification qui seront établies de concert avec le MAPAQ, le MDDEP, des représentants de l'UMQ et de l'FMQ, la FIHOQ et le BNQ, certains produits présentement interdits d'utilisation sous l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides du Québec, pour lesquels il n'existe pas encore de produits de remplacement efficaces à faible impact. Cela, jusqu'à l'arrivée sur le marché, de nouveaux produits de remplacement à faible impact.

3. Innovations technologiques, développement de produits et de procédés

3.1 Produits phytosanitaires alternatifs

Lorsqu'on regarde les programmes existants au MDDEP, il n'y a à peu près pas de programmes pour aider les entreprises à intégrer de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire plus soucieuses de l'environnement. Et malgré l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides qui a retiré du marché quantité de produits traditionnels, aucune alternative n'a été financée par le ministère du Développement Durable. Le MDDEP ne semble pas vouloir travailler avec d'autres industries que les groupes environnementaux et les entreprises dans le domaine de la collecte, du tri et du recyclage de matières résiduelles.

Alors, lorsque nous voulons mettre de l'avant une initiative sectorielle, il n'existe à peu près pas de programmes financiers pour aider à aller de l'avant, ni au MDDEP, ni au MAPAQ, et ni au fédéral (à titre d'exemple, la réalisation d'un bilan de consommation et d'utilisation de l'eau en horticulture ornementale ou encore le calcul du bilan des carbones produits par l'industrie au Québec). Il existe des programmes au MAPAQ, mais ceux-ci visent des structures ou des productions plus polluantes.

Recommandation : Nous proposons au MAPAQ de soutenir financièrement la recherche et le développement de produits de remplacement aux produits présentement interdits dans le Code de gestion des pesticides et ayant un impact majeur sur le maintien du patrimoine végétal (Ex bioherbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges, et insecticides pour le vers blanc) ou incite le gouvernement fédéral à investir dans la recherche de produits alternatifs.

Recommandation : Nous recommandons au MAPAQ de mettre sur pied un programme d'aide financière pour soutenir des initiatives d'avant-garde en matière de pratiques environnementales. Les consultations et réflexions collectives d'industries face à des problématiques environnementales, l'élaboration de politiques agro-environnementales, la rédaction de guides de bonnes pratiques ainsi que le développement d'outils et de nouvelles pratiques environnementales seraient couverts par ce programme (axes qui pourraient être éligibles : réduction de pesticides, récupération de l'eau, gestion des matières résiduelles, crédits-carbone, etc.).

3.2 Services de veille technologique

Pour répondre à leurs questions techniques, les membres de l'ASHOQ ont accès aux services de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO), le Centre d'expertise en production ornementale au Québec. Cet organisme offre des services-conseils aux entrepreneurs en plus d'un accès à son centre de gestion des connaissances. L'IQDHO est un des rares centres de veille concurrentiels accrédités par le gouvernement du Québec. En tant que Centre de veille reconnu par le gouvernement du Québec, l'IQDHO pouvait émettre des reçus aux fins de crédits d'impôt pour les services de veille rendus, mais voilà qu'il y a trois ans, le programme des crédits d'impôts à la veille a été aboli par le gouvernement. Pourtant, c'était une excellente initiative pour inciter les entreprises de petite et moyenne tailles à se prévaloir de services de veille à des coûts accessibles.

3.3 Développement technologique

L'ASHOQ ne peut toutefois compter sur aucun organisme pour l'accompagner actuellement dans son développement technologique ou dans le développement de nouveaux produits. L'ASHOQ est en faveur de la mise en place du Centre d'innovation et de transfert technologique en horticulture (CITTH) que souhaite mettre sur pied le MAPAQ, en partenariat avec la FIHOQ et le Conseil québécois de l'horticulture. Ce centre devra s'assurer de faire le maillage entre les divers

intervenants de l’innovation et ainsi déterminer les besoins, tout en évaluant les carences en innovation, lesquelles sont un frein au développement des secteurs horticoles et de l’horticulture ornementale dont fait partie le sous-secteur de l’entretien.

Il serait également souhaitable que l’on favorise de nouveau le maillage entre le milieu universitaire et les entrepreneurs en entretien afin de promouvoir la recherche sur les nouvelles pratiques en alternatives aux pesticides traditionnels.

Recommandation : Nous recommandons au gouvernement du Québec de remettre en place le programme des crédits d’impôt à la veille qui permettait aux petites et moyennes entreprises d’accéder à des services de veille. De même, nous recommandons au gouvernement du Québec de maintenir la formule des crédits d’impôt pour la recherche et le développement dans les entreprises.

Recommandation : Nous proposons que, par le biais de la FIHOQ, les associations regroupant les entreprises de services en horticulture ornementale, dont l’Association des services en horticulture ornementale du Québec, puissent bénéficier de programmes de subvention leur permettant d’effectuer du développement, de la recherche, de l’expérimentation et de la promotion.

Recommandation : Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement la recherche en matière de gestion phytosanitaire et qu’il encourage les projets de recherche réalisés en partenariat entre les chercheurs universitaires et les entrepreneurs en entretien.

4. Main d’œuvre et formation

4.1 Saisonnalité des emplois

Le travail en entretien s’effectue généralement du printemps à l’automne et est assujetti aux éléments climatiques durant toute la saison des travaux. Notre secteur est considéré comme un secteur atypique puisqu’il ne correspond pas à un type d’emploi s’effectuant à l’année avec une prestation de travail de moins de 40 heures par semaine.

Les modèles statistiques nous démontrent d’ailleurs que nos emplois de type atypique ne sont pas des secteurs attrayants puisqu’ils génèrent des « chômeurs » durant la saison morte. Les conseillers en orientation et les conseillers en emploi tiennent compte de ces données dans leur processus d’information aux candidats à la formation professionnelle et technique en horticulture ornementale. Un sondage réalisé auprès d’étudiants de nos programmes démontre d’ailleurs qu’ils ont été fortement découragés à s’inscrire à nos programmes puisqu’ils se prédestinaient à un emploi saisonnier. Or, il est démontré que plus les gens sont spécialisés dans le secteur, plus ils ont accès aux emplois de longue durée et aux emplois permanents.

Il n'en demeure pas moins que le secteur de l'entretien ne peut effectuer de travaux durant la période hivernale au Québec. Ce constat, d'une évidence élémentaire, a pourtant des conséquences désastreuses sur l'attrait de la main-d'œuvre ainsi que sur sa rétention. Les statistiques démontrent un taux de roulement dans nos entreprises, mais on oublie d'évaluer l'impact de nos programmes sociaux qui incitent au roulement des employés et de leur application pour nos travailleurs. En période de chômage, nos travailleurs subissent les pressions gouvernementales pour changer d'emploi dans un secteur où les emplois seront permanents « à l'année ». Or nos emplois, sont permanents mais saisonniers ce qui leur confère un caractère atypique.

Le secteur de l'horticulture ornementale a expérimenté des mesures de stabilisation des emplois de manière à permettre le prolongement des périodes de travail en se jumelant avec des entreprises d'autres secteurs dont les périodes sont complémentaires. Les mesures gouvernementales ne permettent cependant que l'expérimentation de mesures et le support ne peut être accordé aux projets dits récurrents, même s'ils sont efficaces. Dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre sera croissante pour tous les secteurs, on ne peut se permettre de perdre des travailleurs compétents parce qu'ils subissent la menace d'une coupure de chèque d'assurance-emploi s'ils ne changent pas de secteur.

Recommandation : Nous recommandons que la Commission invite les gouvernements provincial et fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique.

Recommandation : Nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage.

Recommandation : Nous recommandons que le gouvernement provincial soutienne financièrement les mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon récurrente.

4.2 Formation initiale

Le programme de formation professionnelle « Horticulture ornementale » a fait l'objet d'une révision par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Malgré le fait que toutes les étapes d'approbation du nouveau programme aient été complétées, il appert que notre secteur ne soit pas priorisé par le gouvernement et que les centres de formation doivent continuer à enseigner un programme qui date de plus de 15 ans.

Recommandation : Nous recommandons que le nouveau programme en « Horticulture et Jardinerie » soit implanté dans les plus brefs délais, avec les budgets requis à son implantation, de manière à répondre aux nouvelles réalités du marché du travail.

4.3 Formation continue

Les besoins de formation sont nombreux mais le support pour le développement et la disponibilité d'activités de formation est nettement insuffisant. Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) est en très grande partie inaccessible à nos entreprises puisque leur masse salariale est inférieure aux critères d'assujettissement.

Nos entreprises ne peuvent également faire appel au Plan de soutien en formation agricole (PSFA), puisque ce programme est réservé en exclusivité au secteur de la production agricole.

Ce modèle en agriculture a d'ailleurs démontré son efficacité et sa pertinence pour les petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Un tel type de programme pourrait être élargi aux entreprises de notre secteur, en créant une alliance entre les ministères et l'UPA, de manière à ne pas pénaliser le secteur agricole, mais dans un esprit de consolidation des ressources régionales avec une offre de services élargie.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec contribuent à la bonification et à l'élargissement du PSFA aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale.

Le secteur horticole a bénéficié, en 1996, d'une enveloppe du MAPAQ pour créer le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH). Ce programme vise à appuyer les initiatives de formation novatrices ne pouvant être financées par la voie de programmes gouvernementaux traditionnels. Ce fonds de départ de 320 000\$ a été bonifié d'investissements d'entreprises du secteur de manière à financer le développement de nouvelles activités de formation continue à caractère sectoriel. Il est indispensable d'avoir accès à ce type d'initiatives pour demeurer compétitif.

Ce fonds a été dédié, durant plus de 10 ans, au développement de nouvelles activités de formation continue tout en impliquant les entreprises dans le financement des coûts d'inscription aux activités de formation.

Recommandation : Nous recommandons que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) afin de développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu aux nouveaux savoirs.

4.4 Relève

Cette main-d'œuvre doit faire l'objet d'un recrutement efficace. Il serait intéressant que le milieu de l'éducation amène les élèves, dès le début du niveau secondaire, à connaître l'industrie de l'horticulture ornementale et les avenues professionnelles qu'elle propose.

Recommandation : Nous proposons que le Ministère de l'éducation du Québec encourage sa clientèle, dans le cadre de la nouvelle approche de l'école orientante, à s'intéresser à l'horticulture ornementale comme parcours professionnel prometteur et enrichissant.

Recommandation : Nous proposons que le Ministère de l'éducation incite les commissions scolaires à supporter des projets de revitalisation des cours d'école, en partenariat avec l'industrie et la FIHOQ et qu'il encourage l'implication concrète des élèves dans ce genre de projet.

5. Développement de marché Les Fleurons du Québec

Le MAPAQ, de concert avec six autres membres fondateurs dont la FIHOQ, a mis sur pied un programme de classification horticole des municipalités qui atteste du niveau de verdissement et de la qualité des aménagements paysagers des municipalités québécoises. La cote de classification, s'étalant de 1 à 5 fleurons et valable pour trois ans, peut être affichée à l'entrée des municipalités et intégrée aux outils de promotion touristique.

Ce programme très novateur contribue à offrir aux municipalités des retombées tant aux plans social et culturel, qu'aux plans économique et environnemental, le tout dans une perspective de développement durable. L'ASHOQ appuie ce projet et croit que celui-ci aura des retombées durables sur le développement de l'horticulture ornementale au Québec.

Nous croyons fortement aux objectifs de ce programme qui favorisera l'embellissement des municipalités et ce faisant, l'achat et la plantation de végétaux et de produits de l'horticulture ornementale. C'est un projet structurant pour le développement de notre industrie.

De plus, la participation de la FIHOQ aux Fleurons du Québec permet un rapprochement positif et la création d'une synergie entre le monde municipal et l'industrie de l'horticulture ornementale. Nous sommes convaincus que ce rapprochement entraînera des retombées positives sur les trois secteurs de l'industrie de l'horticulture ornementale, dont fait partie le sous-secteur de l'entretien.

Recommandation: Nous demandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de même qu'au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et au ministère du Tourisme, de continuer à investir de façon récurrente des fonds dans ce programme, qui n'a pas encore atteint son plein essor et qui est déjà reconnu comme la référence nationale en matière de classification des municipalités.

CONCLUSION

Au cours de la dernière décennie, les entreprises du secteur des services d'entretien en horticulture ornementale membres de l'ASHOQ ont grandement contribué au développement des concepts de lutte intégrée et de gestion environnementale en horticulture ornementale au Québec. Elles ont financé la mise sur pied de projets pilotes, contribué à l'élaboration de normes et de guides promotionnels. Elles contribuent au maintien du patrimoine végétal urbain, nécessaire pour l'environnement et pour la santé des humains.

Alors que ce secteur est soucieux d'adopter les meilleures pratiques environnementales qui soient tout en maintenant le patrimoine végétal, les membres de l'ASHOQ sont coincés. Coincés entre un patrimoine végétal important à maintenir et à entretenir, entre des citoyens préoccupés par la beauté et l'embellissement de leur environnement mais qui à la fois souhaitent la diminution des pesticides. Coincés entre des municipalités aux prises avec divers discours, et des groupes de pression qui ont leur propre vision et agenda. Le secteur a besoin d'appuis moraux et financiers des gouvernements.

Le secteur des services d'entretien de l'horticulture ornementale nécessite donc la reconnaissance et le soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il doit être reconnu comme essentiel au maintien et au développement futur de la production et de la vente des légumes. Il doit être encore mieux outillé pour pouvoir opérer efficacement et pour conjuguer ses efforts à ceux des partenaires des différents paliers de gouvernement afin de continuer à protéger de façon durable ce patrimoine végétal du Québec. Il doit être respecté au même titre que les autres secteurs de l'agriculture.

Nous espérons qu'au moment de la rédaction de son rapport, la Commission réservera une part importante de son analyse et de ses recommandations à notre industrie.

Acceptez, Madame et Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel Grégoire, président
Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ)

11 juin 2007